

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-01

Nomenclature : 7.5.1.

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 15
votants : 16

OBJET

**Approbation de l'avenant n°1 au Contrat de
Territoire 2022-2026 valant convention entre le
Conseil Départemental du Cher, la CCTHB, les
communes des Aix d'Angillon, d'Henrichemont
et de Saint Martin d'Auxigny**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/02/2024

Etaient présents : Florence BARONNET, Christel BENARD, Eva
BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN, Claude
GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-Marie
OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse SALMON,
François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-Christine
VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Florence CLAVIER, pouvoir donné à Céline COMPAIN

Etaient absents et excusés : Antoine BABILLOT, Luc BAJARD

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses
articles L 1111-2, L. 1111-10 et L. 2121-29,

Vu la délibération n°20230925-05C en date du 25 septembre 2023
portant approbation du Contrat de Territoire 2022-2026 entre le Conseil
Départemental du Cher, la Communauté de Communes Terres du Haut
Berry, les communes des Aix d'Angillon, d'Henrichemont et de Saint-
Martin d'Auxigny,

Vu la convention initiale signée le 27 novembre 2023,

Vu le règlement 2022-2026 relatif à la politique d'aménagement du
territoire,

Considérant les évolutions dont font l'objet les opérations en maîtrise
d'ouvrage de la commune d'Henrichemont et les modifications
apportées à l'article 4.2 du contrat initial,

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver** l'avenant n°1 au Contrat de Territoire initial 2022-2026
entre le Département du Cher, la Communauté de Communes
Terres du Haut Berry et les communes des Aix d'Angillon,
Henrichemont et Saint-Martin d'Auxigny joint en annexe,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-01

- **autoriser** M. le maire à signer ledit avenant au Contrat de Territoire 2022-2026 et tous actes y afférents,
- **autoriser** M. le maire à solliciter toute demande de subvention dans le cadre du Contrat de Territoire 2022-2026, conformément aux montants mentionnés à l'avenant n°1 du contrat initial.

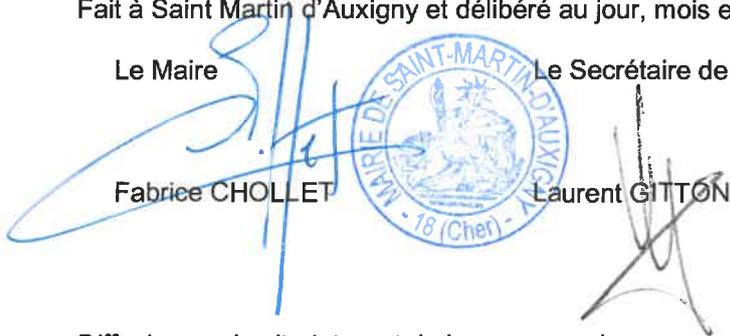
Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Laurent GITTON



Diffusion sur le site internet de la commune le :

06 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-02

Nomenclature : 7.1.B.

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 15
votants : 16

OBJET

**Tarif de mise à disposition du camping
municipal pour l'organisation d'un salon du
camping-car**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/02/2024

Etaient présents : Florence BARONNET, Christel BENARD, Eva
BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN, Claude
GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-Marie
OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse SALMON,
François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-Christine
VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Florence CLAVIER, pouvoir donné à Céline COMPAIN

Etaient absents et excusés : Antoine BABILLOT, Luc BAJARD

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

Le conseil municipal,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de Mme COMPAIN
reproduit ci-dessous :

*La société Hunyvers de Bourges a sollicité la commune pour la mise à
disposition du camping municipal des Plantes du 10 au 16 avril 2024
en vue d'organiser leur salon régional du camping-car qui aura lieu du
12 au 14 avril 2024 de 10 heures à 19 heures.*

*Il est proposé au conseil municipal d'accorder la mise à disposition du
camping municipal pour un montant de 1 500 € + charges (électricité,
eau).*

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver** l'organisation d'un salon régional du camping-car par la
société Hunyvers de Bourges dans l'enceinte du camping municipal
Les Plantes du 12 au 14 avril 2024,
- **adopter** un tarif de 1 500 € + charges (électricité, eau) pour la mise
à disposition du camping municipal du 10 au 16 avril 2024 pour
l'organisation de cette manifestation.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Laurent GITTON

Diffusion sur le site internet de la commune le : 06 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-03

Nomenclature : 7.1.8.

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 16
votants : 17

OBJET

**Tarif de location et règlement intérieur des
jardins partagés du Pré Bertaus**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/02/2024

Etaient présents : Antoine BABILLOT, Florence BARONNET, Christel
BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN,
Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-
Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse
SALMON, François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-
Christine VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Florence CLAVIER, pouvoir donné à Céline COMPAIN

Etait absent et excusé : Luc BAJARD

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de Mme PAJON
reproduit ci-dessous :

*Suite à la finalisation des travaux d'aménagement des jardins partagés
situés au Pré Bertaus, il est proposé au conseil municipal d'approuver
le tarif de location et le règlement intérieur des jardins partagés du Pré
Bertaus.*

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **approuver** le règlement intérieur des jardins partagés du Pré
Bertaus présenté en annexe pour une application à compter du 1^{er}
avril 2024,
- **adopter** le tarif de location annuelle d'un jardin partagé au Pré
Bertaus pour un montant de 12 € pour une application à compter du
1^{er} avril 2024.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Laurent GITTON

Diffusion sur le site internet de la commune le :

06 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-04

Nomenclature : 1.1.1.

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 16
votants : 17

OBJET

**Attribution du marché de travaux
« réhabilitation de l'école maternelle »**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/02/2024

Etaient présents : Antoine BABILLOT, Florence BARONNET, Christel
BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN,
Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-
Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse
SALMON, François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-
Christine VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Florence CLAVIER, pouvoir donné à Céline COMPAIN

Etait absent et excusé : Luc BAJARD

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

Le conseil municipal,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de M. le maire
reproduit ci-dessous :

*Un marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle a été
lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée.*

*Cette consultation a été lancée le 4 janvier 2024 pour une remise des
offres fixée au 24 janvier 2024 à 12h00. Elle comprenait 9 lots :*

Lot 1 : VRD

Lot 6 : Couverture

Lot 8 : Menuiserie extérieure aluminium

Lot 13 : Chauffage/Ventilation

Lot 14 : Plomberie sanitaire

Lot 15 : Electricité

Lot 19 : Sols souples

Lot 23 : Espaces verts

Lot 29 : Plafonds suspendus

*Le cabinet d'architecture SAS Lacour et associés a été mandaté pour
la maîtrise d'œuvre de cette opération. Les membres de la commission
d'appel d'offres se sont réunis le 29 janvier 2024 afin de procéder au
choix des meilleures offres au regard des critères de sélection suite à
la présentation des rapports d'analyse par le maître d'œuvre. Les
membres de la CAO ont préconisé de :*

- déclarer sans suite les lots 6 et 15 car aucune offre n'a été reçue
pour ces 2 lots,*
- adresser des demandes de précisions aux entreprises pour certains
lots.*

*Par délibération le 5 février 2024, le conseil municipal a rendu les lots
6 et 15 infructueux pour absence d'offre.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-04

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont de nouveau réunis le 26 février 2024 afin de procéder au choix des meilleures offres au regard des critères de sélection suite à la mise à jour du rapport par le maître d'œuvre après analyses des réponses des entreprises aux demandes de précisions.

Après en avoir délibéré, à main levée et à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. THOMAS), décide de :

- attribuer les lots du marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle selon la proposition ci-dessous pour un montant total 317 715,69 € HT :

N° lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Montant € HT
1	VRD	CAZIN	144 767,22
6	Couverture	-	<i>infructueux</i>
8	Menuiserie extérieure aluminium	PLASTIFERM	102 439,35
13	Chauffage/Ventilation	PLOMBERIE HAUT BERRY	25 454,82
14	Plomberie sanitaire	PLOMBERIE HAUT BERRY	6 053,43
15	Electricité	-	<i>infructueux</i>
19	Sols souples	SN FOUCHER	5 633,98
23	Espaces verts	MILLET ET FILS	3 126,70
29	Plafonds suspendus	SN FOUCHER	30 240,19
Montant total € HT			317 715,69

- autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations,
- dire que les crédits seront inscrits au budget principal 2024 section investissement.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Fabrice CHOLLET



Le Secrétaire de séance

Laurent GITTON

Diffusion sur le site internet de la commune le : 6 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-05

Nomenclature : 1.1.1.

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 16
votants : 17

OBJET

**Attribution du lot 6 « couverture » relatif au
marché de travaux pour la réhabilitation de
l'école maternelle suite à la déclaration
d'infructuosité**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/02/2024

Etaient présents : Antoine BABILLOT, Florence BARONNET, Christel
BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN,
Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-
Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse
SALMON, François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-
Christine VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Florence CLAVIER, pouvoir donné à Céline COMPAIN

Etait absent et excusé : Luc BAJARD

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

Le conseil municipal,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de M. le maire
reproduit ci-dessous :

*Par délibération le 5 février 2024, le conseil municipal a rendu le lot 6
« couverture » du marché de réhabilitation de l'école maternelle
infructueux pour absence d'offre.*

*Suite à la relance du lot infructueux, la commission d'appel d'offre s'est
réunie le 26 février 2024. Après présentation du rapport d'acceptabilité
et d'analyse par le maître d'œuvre, la commission propose d'attribuer
lot 6 à l'entreprise SEB pour un montant de 197 250 € HT. M. le maire
propose au conseil municipal de valider le choix d'attribution formulé
par la commission d'appel d'offre.*

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **attribuer** le lot 6 « couverture » du marché de travaux pour la
réhabilitation de l'école maternelle à l'entreprise SEB pour un
montant total 197 250 € HT,
- **autoriser** M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la
mise en œuvre de ces prestations,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-05

- **dire** que les crédits seront inscrits au budget principal 2024 section investissement.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Le Secrétaire de séance


Fabrice CHOLLET


Laurent GITTON



Diffusion sur le site internet de la commune le : 06 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-06

Nomenclature : 1.1.1.

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 16
votants : 17

OBJET

**Attribution du lot 15 « électricité » relatif au
marché de travaux pour la réhabilitation de
l'école maternelle suite à la déclaration
d'infructuosité**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire
Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/02/2024

Etaient présents : Antoine BABILLOT, Florence BARONNET, Christel
BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN,
Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-
Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse
SALMON, François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-
Christine VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Florence CLAVIER, pouvoir donné à Céline COMPAIN

Etait absent et excusé : Luc BAJARD

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

Le conseil municipal,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de M. le maire
reproduit ci-dessous :

*Par délibération le 5 février 2024, le conseil municipal a rendu le lot 15
« électricité » du marché de réhabilitation de l'école maternelle
infructueux pour absence d'offre.*

*Suite à la relance du lot infructueux, la commission d'appel d'offre s'est
réunie le 26 février 2024. Après présentation du rapport d'acceptabilité
et d'analyse par le maître d'œuvre, la commission propose d'attribuer
lot 15 à l'entreprise SDEE pour un montant de 13 077,52 € HT. M. le
maire propose au conseil municipal de valider le choix d'attribution
formulé par la commission d'appel d'offre.*

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **attribuer** le lot 15 « électricité » du marché de travaux pour la
réhabilitation de l'école maternelle à l'entreprise SDEE pour un
montant total 13 077,52 € HT,
- **autoriser** M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la
mise en œuvre de cette prestation,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-06

- **dire** que les crédits seront inscrits au budget principal 2024 section investissement.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Laurent GITTON



Diffusion sur le site internet de la commune le : 06 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-07

Nomenclature : 1.1.3.

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 16
votants : 17

OBJET

**Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour
la réhabilitation de la Place de la Mairie**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/02/2024

Etaient présents : Antoine BABILLOT, Florence BARONNET, Christel
BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN,
Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-
Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse
SALMON, François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-
Christine VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Florence CLAVIER, pouvoir donné à Céline COMPAIN

Etait absent et excusé : Luc BAJARD

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

Le conseil municipal,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de M. le maire
reproduit ci-dessous :

*Un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Place de la
Mairie a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure
adaptée.*

*Cette consultation a été lancée le 10 janvier 2024 pour une remise des
offres fixée au 5 février 2024 à 12h00.*

*SEM Territoria a été mandatée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage
de cette opération. Les membres de la commission d'appel d'offres se
sont réunis le 28 février 2024 afin de procéder au choix de la meilleure
offre au regard des critères de sélection suite à la présentation du
rapport d'analyse par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Après
présentation du rapport de présentation de la commission d'appel
d'offres du 28/02/2024, M. le maire propose de retenir le bureau
d'études ICA Ingénierie Conseil en Aménagement (ADEV
environnement – Rocher Rouge) pour un montant de 83 500 € HT.*

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la
Place de la Mairie au bureau d'études ICA Ingénierie Conseil en
Aménagement (ADEV environnement – Rocher Rouge) pour un
montant de 83 500 € HT,
- **autoriser** M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la
mise en œuvre de cette prestation,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-07

- **dire** que les crédits seront inscrits au budget principal 2024 section investissement.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Le Secrétaire de séance


Fabrice CHOLLET


Laurent GITTON



Diffusion sur le site internet de la commune le : 06 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-08

Nomenclature : 4.1.1.

Nombre de conseillers :
en exercice : 18
présents : 16
votants : 17

OBJET

**Ouverture d'un poste d'attaché pour
accroissement temporaire d'activité
Annule et remplace la délibération n°20231106-06**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,
régulièrement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en séance
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice
CHOLLET, Maire

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 29/02/2024

Etaient présents : Antoine BABILLOT, Florence BARONNET, Christel
BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN,
Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-
Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse
SALMON, François-Régis THINAT, François THOMAS, Marie-
Christine VERDIER

Etait absente et excusée ayant donné pouvoir :

Florence CLAVIER, pouvoir donné à Céline COMPAIN

Etait absent et excusé : Luc BAJARD

Secrétaire de séance : Laurent GITTON

Le conseil municipal,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de Mme OSWALD
reproduit ci-dessous :

*Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant
dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les
emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la
collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des
emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services.*

*Afin d'assurer, occasionnellement, la continuité de la direction pendant
la mise en disponibilité de la directrice générale des services et de faire
face à un surcroît d'activité en raison de la mise en place de la base
adresse locale et de l'archivage communal, il y a lieu de créer un emploi
non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'attaché
à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les
conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 avec un doublon au
début et à la fin du contrat.*

*Par délibération le 06/11/2023, le conseil municipal a ouvert un poste
d'attaché territorial de 3 mois.*

*Il est proposé au conseil municipal de modifier la durée du contrat à 4
mois comprenant la prise des congés annuels.*

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **créer** un emploi non permanent d'attaché pour un accroissement
temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures
hebdomadaires pour une durée de 4 mois, du 01/04/2024 au
31/07/2024,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**
Département du Cher

Délibération n° :
20240304-08

- **autoriser** M. le maire à signer tout document nécessaire à ce recrutement,
- **dire** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2024.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

Le Secrétaire de séance


Fabrice CHOLLET


Laurent GUTTON



Diffusion sur le site internet de la commune le : 06 MARS 2024